

Secrétariat Général - Secteur Vie syndicale

A Monsieur Stéphane Travert
Ministre de l'Agriculture

Date : 30 mai 2018

Dossier suivi par : Frédéric Chassagnette

Objet : Préavis de grève examens 2018

Paris, 30 mai 2018

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le SNETAP-FSU dépose sur décision de son Conseil Syndical National réuni les 16 et 17 mai dernier, un préavis de grève couvrant l'ensemble de la période des examens 2018.

Force est en effet de constater que les menaces lourdes pour l'Enseignement Agricole Public, ses établissements et ses personnels, sont confirmées, sur fond de projets de libéralisation de l'Éducation assumés, qui pour le SNETAP-FSU doivent être retirés (du bac en passant par la sélection à l'université et à la marchandisation de l'apprentissage). De même, il ne fait à ce stade plus de doute que les conditions de rentrée 2018 sont placées, faute de DGH suffisante, sous le signe de l'austérité et d'une dégradation avancée (annonces par les DRAAF de fermetures, de gels de formation hors instances, décisions autoritaires d'abaissement de capacités d'accueil, financements d'options tronqués arbitrairement, absence complète de réponses tangibles concernant le renforcement de nos capacités d'accueil et de suivi des jeunes en situation de handicap...).

En conséquence, le SNETAP-FSU se prononce pour une amplification des actions déjà engagées par les personnels de l'EAP, cela afin d'imposer d'autres choix pour nos établissements, notamment sur le plan financier... un collectif budgétaire étant nécessaire pour assurer notre mission première d'accueil des jeunes qui font le choix de nos formations et une rentrée dans des conditions dignes. De même, le projet de loi de finances 2019 devra prendre acte de ces besoins !

Le SNETAP-FSU :

- **appelle d'abord les personnels et leurs représentants à une action coordonnée de boycott des Conseils d'Administration** de juin-juillet dans l'ensemble des EPLEFPA pour exiger le retrait des projets de réforme du bac comme de l'apprentissage... et à des saisines de nos Parlementaires, avec rencontres en circonscription portant sur les dangers majeurs que ces textes font courir tant à notre filière générale en lycée agricole, qu'à nos CFA publics et à leurs personnels...

- **appelle ensuite l'ensemble des personnels enseignants de l'EAP, devant la gravité de la situation, à ne pas répondre aux convocations aux examens (surveillance des écrits, passages des oraux, corrections...), et dépose à cet effet un préavis de grève, sachant que des caisses de grève seront mises en place dans chaque région dès cette fin mai afin de permettre y compris aux plus précaires de se mobiliser.** Par ailleurs, si les revendications légitimes des personnels devaient rester sans suite, le SNETAP-FSU n'exclue rien, y compris comme en 2009 l'organisation du blocage de centres de correction d'examen en juin-juillet !

Pour le Secrétariat Général du SNETAP-FSU,
F.CHASSAGNETTE